



Crédit voiture dossier surendettement

Par **TECHOUEYRES**, le **28/03/2007** à **13:07**

Bonjourrrnil ya quelques annees j ai fait des credits que par la suite je n'ai pu payer.rnJ ai donc fait un dossier de surendettement, passé au tribunalrnJe fini cette annee de payer la totalité des creanciers.rnSauf un SOFINCO qui n a pas voulu faire parti de ce dossierrnA ce jour dix ans apres des huissiers me demande de payer la somme duernHors j ai appelé le tribunal et on m a dit qu au bout de dix ans et n ayant pas accepte de faire parti du jugement il n ont aucun droit de me demander cette somme rnEst ce vrairnMerci

Par **Jurigaby**, le **09/04/2007** à **21:20**

Tout à fait, il me semble même qu'en matière de crédit à la consommation, la prescription est de 3 ans.rnNe versez rien tant que l'on ne vous aura pas présenté un beau titre executoire sous les yeux!